Compte rendu de gestion au 30/06/2024
UZES SPORT

I. ÉVOLUTION DES INDICES

ÉVOLUTION DES INDICES	31/12/2022	30/06/2023	29/12/2023	Performance sur 6 mois	Performance sur 1 an
CAC 40	6 473,76	7400,06	7543,18	+1.93%	14,31%
Cac Mid and Small	13 365,03	13895,8	13554,96	-2.51%	3,97%
Dow Jones	33 147,25	34337,73	37689,54	+9.76%	3,59%
Nasdaq	10 939,76	13787,92	15011,35	+8.87%	26,03%
Nikkei	26 094,50	33189,04	33464,17	+0.08%	27,19%
Euro Stoxx 50	3 793,62	4399,09	4521,65	+2.78%	15,96%
MSCI WORLD	2 602,68	2933,86	3169,18	+8.02%	12,72%
Euro/Dollar	1,0702	1,0914	1,1	+0.08%	1,98%
Pétrole T Brent	85,95	74,97	77,08	+2.81%	-12,77%
Fixing or	1 823,58	1912,25	2077,8	+8.65%	4,86%

LES TAUX	UE	USA	LES TAUX	France	USA
Banques centrales	4%	5.25%/5.5%	Taux longs 30 ans	3.08%	4.02%
Inflation	2.9%	3.4%	Taux longs 10 ans	2.55%	3.88%

II. CONJONCTURE ECONOMIQUE

Si le père Noel avait existé en 2023 sur les marchés financiers, il aurait pu s'appeler Jérôme Powell.
En effet, le président de la Fed a ouvert la voie et déposé dans sa hotte de probables baisses de taux directeurs pour 2024.
Le resserrement monétaire progressif durant l'année n'a donc pas ralenti la croissance robuste de l'économie américaine, la vigueur de la demande intérieure et le dynamisme du marché du travail.
Et même si, début octobre, le déclenchement de la guerre entre Israël et le Hamas a sérieusement douché l'enthousiasme des investisseurs, les marchés financiers ont préféré saluer la décision de la Fed par une hausse spectaculaire des indices. Plus de 10 % au mois de décembre, un indice Nasdaq au plus haut historique et des applications bien réelles de l'intelligence artificielle dans la vie économique de tous les jours.
Mais le père Noel a oublié la Chine. En effet, L'empire du milieu a traversé une année difficile après un déconfinement brutal sans avoir été accompagné par un plan de relance massif. Le

marché immobilier est toujours sinistré et les difficultés de paiement du promoteur » Country Garden » ont révélé l'ampleur de la crise de liquidités. Le marché du Jeu (si peu communiste) et sa monétisation, sont le nouveau secteur étroitement contrôlé par le Politburo et ces mesures inquiètent les investisseurs qui deviennent encore plus méfiants. L'indice MSCI chinois a donc lourdement chuté cette année (-17 %).
En Europe, la BCE a revu à la baisse ses anticipations d'inflation, rassurée par la baisse des prix de l'énergie et les effets de sa politique monétaire restrictive engagée depuis un an. La croissance du PIB européen s'est contractée sur la fin d'année avec des indices des services et manufacturiers atones et un taux de chômage augmentant légèrement à 6.5%. En réalité, la hausse des indices européens a surtout profité aux grandes valeurs internationales grâce à leur exposition américaine.
Finalement, les belles surprises sont venues du Japon : la nouvelle politique de relance du gouvernement a été suivie d'un redressement spectaculaire de l'indice Topic.
L'Inde affiche également une belle année, la huitième année consécutive de hausse et une croissance de 7%. Les investissements sont massifs et ce grand pays conclut des partenariats économiques avec l' Europe et les USA au détriment de la Chine.
Enfin, les matières premières et l'or ont bénéficié de tensions géopolitiques (hausse de 13 % de l'once après l'attaque de Gaza), des taux d'intérêt élevés (une baisse des taux qui favorise le métal jaune libellé en dollars). Début décembre, l'once d'or a d'ailleurs battu son record historique (2100 $ l'once).

III.LES TAUX

Les marchés de taux ont enregistré une forte volatilité au cours du 2nd semestre 2023. Sur fond de politiques monétaires restrictives et de résilience des données économiques, les rendements souverains se sont tendus de l'été à fin octobre.
La courbe des taux américains s'est alors «re-pentifiée» de façon sensible par la hausse des taux longs. Pour la 1ère fois depuis 2007, la référence à 10 ans a touché les 5% mi-octobre tandis que le 2 ans franchissait la barre des 5%...
Toutefois, les décisions de la BCE et de la FED de maintenir leurs taux directeurs inchangés au cours de leurs deux dernières réunions de l'année, ont entraîné un véritable changement de décor. Les fortes tensions ont alors laissé place à une détente généralisée des rendements obligataires en novembre et décembre.
Les banquiers centraux ont estimé que les conditions financières aux Etats-Unis comme en Zone Euro étaient désormais suffisamment restrictives pour faire plier la croissance et permettre de renouer avec l'objectif de stabilité des prix à moyen terme. Alors que les taux directeurs de la FED culminent encore à 5.25/5.50%, 2024 devrait sonner l'heure de la décrue.
Dans un contexte d'anticipation de baisse des taux et de croissance économique modérée de part et d'autre de l'Atlantique, les rendements souverains se sont à nouveau sensiblement détendus fin 2023. Le rendement des bons du Trésor américain termine ainsi l'année sous les 4% à 3.88% et le 2 ans à 4.25%.
En Zone Euro, le Bund termine l'année à 2.02%, l'OAT à 2.55% et le 10 ans italien à 3.68%.
Regain d'appétit pour le risque oblige, les obligations d'entreprise ont signé une fin d'année remarquable et ce, sur l'ensemble des compartiments (émetteurs financiers et non-financiers). Les obligations Investment Grade et à Haut Rendement (notations BBB à BB) de maturités courtes à moyennes demeurent notre cible d'investissement privilégiée.

IV. PERSPECTIVES

Le paysage de la croissance économique attendu en 2024 est multicolore sans être un clair-obscur de la peinture Renaissance.
Les incertitudes géopolitiques devraient perdurer : la guerre entre Israël et le Hamas, les difficultés d'accès commerciaux maritimes en Mer rouge et le prolongement de la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Ces nombreux défis continueront d'animer les marchés internationaux.
La croissance américaine devrait s'établir autour de 2 % avec un assouplissement attendu de la politique monétaire. Cet atterrissage en douceur devra être accompagné par un pilotage délicat du commandant de bord Powell : la désinflation en bout de piste devrait donner du pouvoir d'achat aux ménages et les conforter dans le maintien d'un politique économique incitative. Les différents sondages sur les résultats des élections en fin d'année seront suivies de près : si Donald Trump peut se présenter et être élu, on peut imaginer un soutien logistique moins élevé en Ukraine et des tensions économiques plus exacerbées difficile avec l'Europe. Néanmoins et traditionnellement, ces élections américaines sont plutôt favorables aux indices boursiers.
En Europe, la BCE annonce une croissance proche de 1%. Les tensions salariales face à des prix élevés seront des variables d'ajustement de la politique monétaire européenne. La décision de réduire son bilan dès juillet 2024 est maintenue ce qui contribuera également au ralentissement de l'activité économique.
L 'Allemagne, en instituant des mesures de restriction budgétaire, pourrait encore amoindrir sa croissance.
Toutefois, les entreprises européennes devraient bénéficier d'une meilleure visibilité sur leur activité contrairement aux années covid et s'adapter plus facilement à la conjoncture économique.
A l'opposé des deux puissances, américaine et européenne, ayant réalisé des plans de relance massifs, les exportations chinoises ont souffert du ralentissement de l'économie chinoise mais aussi des sanctions internationales. La croissance estimée en 2024 autour de 4.7 % nécessitera des mesures de grande ampleur pour retrouver de la vigueur. La Chine n'aura d'autres choix que de lancer de nouveaux plans de relance massifs dans les secteurs sinistrés comme l'immobilier, les infrastructures, même si l'efficacité des plans est de courte durée dans un pays structurellement déflationniste.
L 'économie indienne a bien évolué passant d'une politique axée sur la consommation des ménages à une politique de l'investissement. La bourse indienne devrait continuer de progresser avec la réélection fin avril du premier ministre Modi aux élections législatives.

OBJECTIF DE GESTION

- Le Fonds, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans) de réaliser une performance, nette de frais, supérieure à l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis). Le fonds investit principalement dans les actions de sociétés implantées dans le monde entier, que le Gestionnaire a identifiées comme des sociétés participantes directement ou indirectement au thème d'investissement du fonds portant sur l'industrie du sport. L'écosystème du sport représente les activités comme le marketing et évènementiels sportifs, les produits et équipementiers, les acteurs (clubs…) et les organisateurs. Mais aussi, l'émergence d'une nouvelle économie du sport avec de nouveaux médias et diffuseurs, de nouveaux acteurs (le eSport), la santé & bien être ainsi que la digitalisation qui révolutionne ce secteur avec les équipements connectés. L'objectif de gestion est de fournir à l'investisseur un fonds dynamique recherchant une performance, nette de frais, sur la durée de placement recommandée terme sur les marchés d'actions internationaux, dont la sélection est à la

discrétion du gérant. Le fonds est géré activement dans le respect des objectifs et de la stratégie d'investissement. L'OPCVM cherchera à surperformer l'indice MSCI World Index (ACWI) net return, dividendes réinvestis.

- L'indicateur de référence est l'indice MSCI World Index (ACWI) net return, dividendes réinvestis. L'indice n'est qu'un indicateur de comparaison. Ce fonds n'est pas un fonds indiciel.
- La stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers d'une analyse fondamentale.
- Le fonds investit dans les grandes, moyennes et petites capitalisations, avec une diversification géographique et économique dont la sélection est à la discrétion du gérant.
- Pour Uzès Gestion, les seuils suivants de capitalisations boursières sont retenus :

Petites capitalisations : Capitalisation boursière allant jusqu'à 1Md€ // Moyennes capitalisations : Capitalisation boursière allant de 1Md€ à 10Mds€
Grandes Capitalisations : Capitalisation boursière supérieure à 10Mds€
Le fonds sera au minimum investi à 60% sur les moyennes et larges capitalisations et au maximum à 40% sur les petites capitalisations.
Le risque de change pourra atteindre 100% de l'actif net

- La stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière prenant en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dont les émissions carbones, les droits de l'Homme et du travail, la santé, la rémunération, l'éthique des dirigeants…
- Dans le cadre de la gestion de cet OPC, la sélection de valeurs associe exclusions normatives/sectorielles (armes controversées, Pacte Mondial des Nations, niveau de controverse, activités liées au charbon thermique…), et intégration des critères ESG.
- La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class / Best effort permettant de retenir les sociétés les mieux notées dans leur secteur mais également de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps.
- Le gérant retient l'échelle ESG de MSCI (de AAA à CCC ; AAA étant la meilleure) pour noter les sociétés. Les notes ESG inférieures à BB sont exclues.
- En cas de dégradation d'un émetteur en portefeuille sous les minima requis, le gérant dispose d'un délai raisonnable pour arbitrer la position dans le meilleur intérêt des porteurs.
- Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG.
- Au final, la notation ESG de l'OPC doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en « amélioration de note »).
- L'intégration des critères ESG permet une meilleure prise en compte de l'ensemble des facteurs de risques mais également des opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable, éléments incontournables de la performance de long terme.
- Limites méthodologiques de l'approche ESG : il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés à prendre en considération pour garantir la durabilité des investissements. Les critères retenus dépendent de la qualité des données issues des entreprises et des fournisseurs spécialisés. Leur utilisation dans le processus d'investissement demeure subjective.
- L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 - SFDR (« Règlement Disclosure »).
- **Le FCP a reçu le Label ISR de l'Etat français.**

Les caractéristiques essentielles de l'OPC :

- Au minimum de 75% de l'actif en actions ou autres titres donnant ou pouvant donner directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote.
- Le fonds peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net en valeurs à revenus fixes telles que des bons du trésor de l'état français et allemand ayant une maturité inférieure à 1 an. La sélection des instruments de crédit repose sur une analyse interne du risque de crédit et ne repose pas uniquement sur la notation des agences mais également sur la qualité de la signature, le rendement proposé, liquidité ainsi que de la sensibilité.
- Le fonds peut utiliser, en vue d'exposer ou couvrir le portefeuille, des produits dérivés négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré ou de gré. L'OPC pourra utiliser des futures sur indices et des options sur titres et sur indices. Il pourra prendre des positions dans la limite de 125% de l'actif net.
- Au maximum de 15% de l'actif net dans des titres intégrants des dérivés des warrants, et bons de souscription et obligations convertibles uniquement.
- et / ou Au maximum de 10% de l'actif net dans les OPCVM et FIA répondant aux conditions prévues à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Cet investissement pourra concerner des OPC monétaires et /ou des OPC investis en actions. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

	31/12/2022	31/12/2023	30/06/2024
Liquidités	0,00%	0,00%	0,00%
Obligations	-	-	-
OPCVM	-	-	-
Actions	100%	100%	100%

STRUCTURE DU FONDS

■ Principales positions

34,00%

	Poids
ON HOLDING -A-	5,21%
AMER SPORTS INC	4,62%
TECHNOGYM S.P.A.	4,37%
NVIDIA CORP	4,36%
DECKERS OUTDOOR CORP	4,10%
ADIDAS AG NA O.N.	4,05%
VISTA OUTDOOR	3,99%
SHIMANO	3,93%
JD SPORTS FASHION	3,73%
SONY GROUP CORP	3,59%
Poids des 10 premières lignes	**41,94%**

EVOLUTION DU FONDS

Part R	31/12/2022	31/12/2023	30/06/2024	Evolution
Nombre de parts	82 276,73	81 033,14	84 552,43	-1,51%
Valeur liquidative en €	109,78	113,16	122,16	3,08%
Actif net en €	9 032 467,66	9 170 047,28	10 329 044,23	1,52%

Part I	31/12/2021	31/12/2023	30/06/2024	Evolution
Nombre de parts	26 646	22 686	22 673	-14,86%
Valeur liquidative en €	112,60	117,26	127,24	4,14%
Actif net en €	3 000 462,17	2 660 178,32	2 884 957,60	-11,34%

GRAPHIQUE

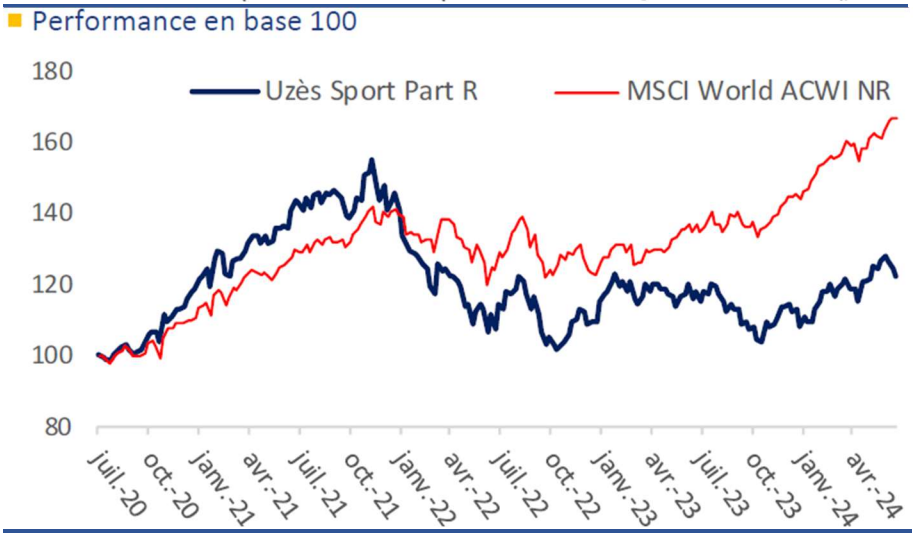

INDICATEURS DE RISQUE

Part R

Indicateurs généraux

	1 an	3 ans
Alpha	-18,42%	-43,74%
Ecart de suivi	11,71%	11,99%
Ratio d'information	-1,57	-1,16
Beta	1,01	1,08
Sharpe	0,20	-0,74
Volatilité	15,35%	18,02%
Volatilité indice	9,65%	12,40%

← PROFIL DE RISQUE →

1 2 3 **4** 5 6 7

Part I

Indicateurs généraux

	1 an	3 ans
Alpha	-17,35%	-40,98%
Ecart de suivi	11,71%	11,98%
Ratio d'information	-1,48	-1,08
Beta	1,01	1,08
Sharpe	0,27	-0,59
Volatilité	15,35%	18,00%
Volatilité indice	9,65%	12,40%

← PROFIL DE RISQUE →

1 2 3 **4** 5 6 7

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES TITRES

Répartition sectorielle

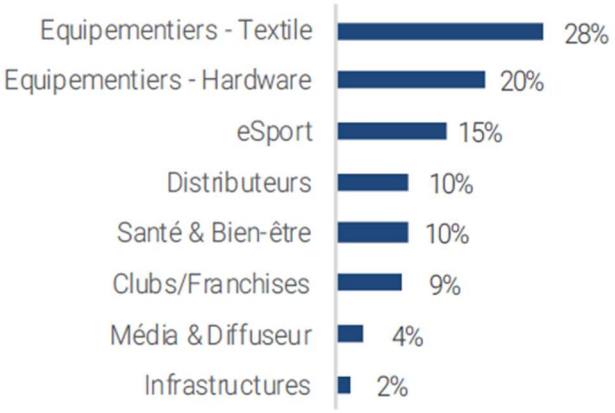

Répartition géographique

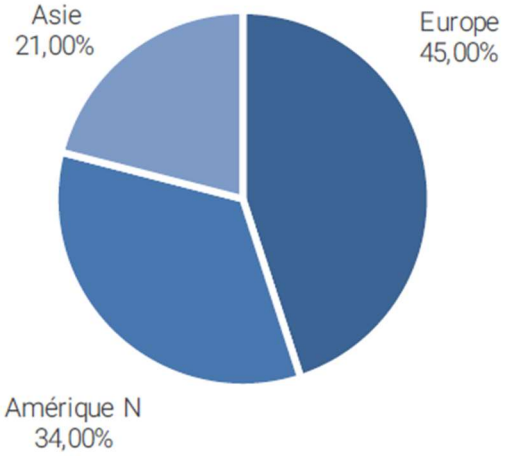

REPORTING ESG

Indicateurs ESG

	Fonds	Univers Sport
Score ESG*	7,06	6,13
Note ESG	A	A
Couverture	91%	88,18%

La couverture concerne le pourcentage de l'actif net couvert ESG du portefeuille.
Univers Sport : MSCI ACWI IMI thématique sport.

Répartition des notes ESG du fonds

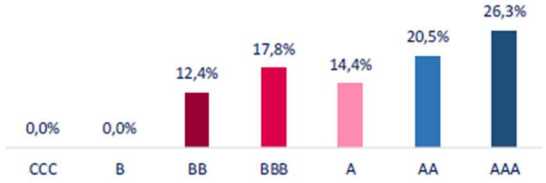

Scores moyens E, S et G* (/10)

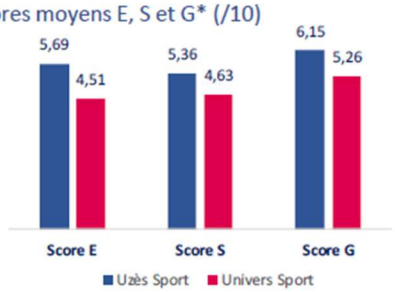

Répartition des controverses du fonds

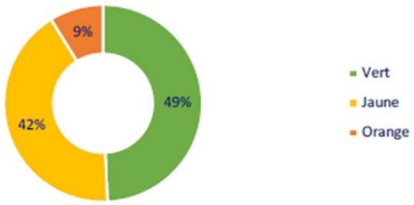

Top 5 des positions offrant des solutions durables

	Poids	Poids des solutions durables dans le CA
NVIDIA CORPORATION	4,36%	78,01%
Porsche A.G.	0,53%	18,10%
Tencent Holdings Limited	1,01%	10,64%
Ferrari N.V.	3,46%	8,79%
AMAZON.COM, INC.	1,64%	6,20%

Top 5 des meilleures notes ESG du fonds

	Poids	Note ESG
NVIDIA CORPORATION	4,36%	AAA
Sony Group Corporation	3,59%	AAA
PUMA SE	3,24%	AAA
DECKERS OUTDOOR COR	4,10%	AAA
Logitech international S.A.	2,73%	AAA

Taxonomie Européenne

Pourcentage des revenus des entreprises éligibles à la taxonomie de l'Union Européenne.
Taux de couverture : fonds 89% / indice 99%

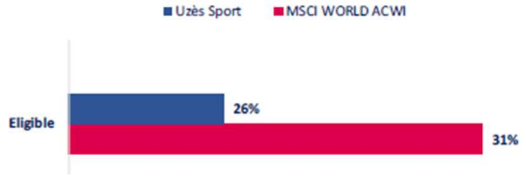

ENVIRONNEMENT			
Intensité carbone S1 & S2	**10,9**	**60,2**	**L'intensité carbone scope 1 et scope 2 est le premier indicateur engageant qu'Uzès Gestion a désigné dans le cadre de la labellisation ISR du fonds.**
Taux de couverture	*91,40%*	*100,00%*	Cette donnée s'exprime en tonne de CO2 par million de chiffre d'affaires ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.
Evolution de l'indicateur			**Scope 1 = émissions directes** résultant de la combustion d'énergies fossiles telles que le gaz, le pétrole, le charbon, etc. **Scope 2 = émissions indirectes liées** à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication du produit.

Stress hydrique*	6,57	5,20	Capacité des entreprises à gérer les risques liés à l'eau dans leurs activités.
SOCIAL			
Femmes au CA	32,4%	24,4%	Part des femmes au sein du Conseil d'Administration en pourcentage.
Développement du capital humain*	**6,73**	**5,05**	**Le développement du capital humain est le deuxième indicateur engageant qu'Uzès Gestion a désigné dans le cadre de la labellisation ISR du fonds.**
Taux de couverture	*91,40%*	*100,00%*	C'est la capacité des entreprises à retenir, former et à développer les compétences de leurs collaborateurs.
Evolution de l'indicateur			C'est un indicateur central dans l'analyse du climat social des entreprises

GOUVERNANCE			
Indépendance du Conseil d'Administration	70,8%	61,7%	Part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration en pourcentage.
Score éthique*	6,91	5,98	Comportement éthique des entreprises sur les sujets fiscaux, légaux, comptables, de gouvernance, etc.
DROITS DE L'HOMME			
Respect du pacte mondial de l'ONU	100,0%	99,9%	Contrôle du respect du pacte mondial des Nations Unies par les entreprises en portefeuille

INFORMATION DES PORTEURS

Les souscriptions et les rachats sont effectués sur la base des cours de clôture du vendredi ; les ordres doivent être réceptionnés le vendredi (avant 12 heures).

Le prospectus complet est à votre disposition à la Société de Gestion sur le site www.finuzes.fr

La société de gestion applique la méthode de l'engagement global pour le calcul du risque global.

Les droits de votes aux Assemblées sont exercés dans la mesure du possible pour les lignes les plus significatives de l'OPCVM et selon les dispositions propres à chaque pays :

- Soit par présence à l'AG
- Soit par vote par correspondance

La politique de vote et la politique d'engagement sont disponibles sur le site www.finuzes.fr.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES

UZES GESTION sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, PLG a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont la diligence dans l'exécution des ordres, le coût et l'automatisation de l'exécution (paiement – livraison).

Politique de rémunération

La Politique de Rémunération de la Société de Gestion établit les règles et pratiques qui sont compatibles avec une gestion solide et efficace des risques et favorisent une telle gestion. Elle n'encourage pas les prises de risques incompatibles avec les profils de risques, les règles ou les actes constitutifs de la Société et ne nuit pas à la conformité aux devoirs de la Société de Gestion d'agir au mieux des intérêts des actionnaires. La politique de rémunération est alignée sur la stratégie d'entreprise, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion et des fonds OPCVM et FIA qu'elle gère ainsi que des personnes qui investissent dans ces fonds OPCVM, et cette politique comporte des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. Elle comprend une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculées et l'identification des individus responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages. En ce qui concerne l'organisation interne de la Société de Gestion, l'évaluation de la performance se fait dans un cadre pluriannuel. La Politique de Rémunération prévoit des composantes variables des salaires discrétionnaires dûment équilibrées, et la composante fixe représente une proportion de la rémunération totale suffisamment élevée pour permettre la mise en œuvre d'une politique entièrement flexible s'agissant des composantes variables de rémunération, y compris la possibilité de ne payer aucune composante variable de rémunération. La Politique de Rémunération s'applique aux catégories de personnels comprenant la haute direction, les preneurs de risques, les fonctions de contrôle et tout collaborateur dont la rémunération se situe dans la catégorie de rémunération de la haute direction et des preneurs de risques dont les activités ont un impact important sur le profil de risque de la Société de Gestion.
Le montant total des rémunérations s'est élevé à 1.118.000€ dont 641.000€ en fixe et 438.000€ en prime et intéressement.
Vous pouvez obtenir des informations sur la Politique de Rémunération mise à jour à l'adresse www.finuzes.fr

Information sur les critères ESG

Les gérants d'Uzès Gestion ont la conviction que la prise en compte explicite des facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement leur apporte une vision plus exhaustive des entreprises et leur permet de mieux appréhender la manière dont elles gèrent les risques et opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable.
L'évaluation ESG des entreprises procède à la fois de nos analyses internes issues de nos propres recherches et de l'accès à des sources externes.

La démarche d'investisseur responsable d'Uzès Gestion associe exclusions normatives/sectorielles et intégration des critères ESG. Elle se décline à deux niveaux.
Le premier niveau concerne l'ensemble des actifs sous gestion (actions et obligations). Le second est relatif à la politique d'investissement responsable appliquée à nos fonds ISR.

1/ Pour l'ensemble de ses actifs sous gestion directe, Uzès Gestion applique les exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel
- Entreprises ne respectant pas l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- Entreprises faisant l'objet d'une controverse très sévère (Rouge) dans la nomenclature MSCI.
- Entreprises dont les activités sont liées au charbon thermique (extraction/production d'électricité).

2/ Au-delà des exclusions normatives et sectorielles décrites précédemment, les fonds ISR appliquent des exclusions sectorielles supplémentaires motivées par des choix d'ordre éthique. Ces fonds suivent parallèlement une politique d'intégration ESG dont l'objectif est d'effectuer, préalablement à tout investissement, une analyse extra-financière systématique des sociétés.

Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Enfin, Uzès Gestion prend en compte les enjeux ESG dans sa politique de vote.
En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement ou les objectifs d'investissement durable.

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques de durabilité peuvent présenter un caractère intrinsèque (changement climatique, atteinte à la biodiversité, événements sociaux, dégradation de la gouvernance…) et/ou avoir un impact sur d'autres types de risques tels que les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

La matérialisation de ces risques peut avoir un impact sur les rendements du fonds à plus ou moins long terme. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées

Par essence diffus, risques de durabilité et incidences négatives sont analysés à différents niveaux de nos processus d'investissement : des politiques d'exclusion à l'intégration des notes ESG et au suivi des controverses.
La démarche ESG et la politique SFDR d'Uzès Gestion sont accessibles sur le site
http://www.finuzes.fr/Approche_responsable

METHODOLOGIE ET DEFINITIONS

Indicateurs ESG

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent généralement les trois piliers de **l'analyse extra-financière**. Pris en compte dans la gestion socialement responsable, ils permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises sur les questions de développement durable vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- **Le critère environnemental** s'attache à évaluer les risques et impacts environnementaux de l'entreprise : gestion de l'eau, des déchets, consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux...
- **Le critère social** s'intéresse à la gestion des ressources humaines, au dialogue social, à la prévention des accidents, à la formation du personnel, au respect des Droits de l'Homme, aux relations avec toutes les parties prenantes externes (clients, fournisseurs, communautés locales...), à la gestion de la chaîne d'approvisionnement...
- **Le critère de gouvernance** interroge la gestion de l'entreprise par ses dirigeants : indépendance du conseil d'administration, politique de rémunération, respect des droits des actionnaires minoritaires, audit et communication financière...

Notes ESG (MSCI)

Score	0 - 1,4	1,4 - 2,9	2,9 - 4,3	4,3 - 5,7	5,7 - 7,1	7,1 - 8,6	8,6 - 10			
Note	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA			
	A LA TRAINE		MOYENNE			LEADER				
	Une entreprise à la traîne de son secteur en raison de sa forte exposition et de son incapacité à gérer des risques ESG importants		Une entreprise avec des antécédents (structurels ou non) dans la gestion des risques et opportunités ESG les plus importants par rapport à ses pairs du secteur			Une entreprise leader de son secteur dans la gestion des risques et opportunités ESG les plus importants				

Les **notes ESG** attribuées par MSCI aux entreprises reposent sur une analyse approfondie de leur gouvernance et des facteurs environnementaux et sociaux jugés les plus pertinents pour leur secteur d'activité.
Sur chacun des piliers ESG, les indicateurs clés sont observés tant en termes d'exposition que de gestion des risques auxquels l'entreprise est confrontée. Un score numérique de 0 à 10 est ainsi attribué à chaque pilier ESG. Il permet d'obtenir un **score moyen pondéré par le poids des 3 piliers**. Ce score est in fine normalisé par secteur d'activité et retranscrit par une note comprise entre CCC et AAA (AAA étant la meilleure).

Controverses ESG (MSCI)

La **note de controverse** vise à mettre en exergue tout élément pouvant affecter la réputation des entreprises et, selon la gravité des allégations soulevées, entraîner de lourdes sanctions juridiques, réglementaires ou financières. Sur chacun des piliers ESG, MSCI s'attache à définir le degré de sévérité et l'ampleur des controverses ainsi que leur caractère structurel ou temporaire, présent ou passé. Parmi les controverses les plus sévères, citons : le non-respect des Droits de l'Homme, les faits de corruption aggravée, les actes de pollution environnementale...

Vert : indique l'absence de tout incident ou la présence d'un ou plusieurs litiges passés ou en cours jugés mineurs à modérés.

Jaune : indique un ou plusieurs litiges passés ou en cours de nature modérée à sévère.

Orange : indique un ou plusieurs litiges en cours de nature sévère.

Rouge : indique un ou plusieurs litiges passés ou en cours de nature très sévère.

Solutions durables à impact environnemental

Pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans une ou plusieurs activités offrant un impact environnemental dont : les énergies alternatives, l'efficience énergétique, les bâtiments basse consommation, la prévention de la pollution, la gestion durable de l'eau ou l'agriculture durable.

Taxonomie Européenne

La **taxonomie de l'Union Européenne** couvre l'ensemble des activités économiques qui peuvent contribuer de manière substantielle à une économie bas carbone via 6 objectifs environnementaux.
Dans un 1er temps, seules sont retenues les activités pouvant contribuer aux 2 premiers objectifs climat (atténuation et adaptation).

Mesures d'impact

Pilier environnement :

Emission de gaz à effets de serre

Nous suivons l'intensité carbone des entreprises sur la base des informations disponibles sur les périmètres 1 et 2 (S1 et S2 – source MSCI). Cette donnée s'exprime en tonne de CO2 par million de $ de chiffre d'affaires ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.

Classification des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) :

Périmètre 1 = émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, le pétrole, le charbon, etc.

Périmètre 2 = émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication du produit.

Périmètre 3 = autres émissions indirectes en amont ou en aval de la production, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.

Stress hydrique

Les enjeux autour de l'utilisation, la gestion et le retraitement de l'eau figurent parmi les plus sensibles. Pour chaque entreprise, le score de stress hydrique évalue leur capacité à gérer les risques liés à l'eau dans la conduite de leurs activités ainsi que leur positionnement face aux problématiques de recyclage, d'efficience de consommation dans les processus de production, de recours à des solutions alternatives.

Pilier social :

% de femmes au Conseil d'Administration

Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution de la part des femmes au sein du Conseil d'Administration.

Développement du capital humain

Le développement du capital humain est un indicateur central dans l'analyse du climat social des entreprises. L'analyse porte sur la capacité des entreprises à attirer et retenir les talents, à former ses collaborateurs et à développer leurs compétences.

Pilier gouvernance :

% d'administrateurs indépendants

Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution du pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Comportement éthique

Le comportement éthique des entreprises est un élément indispensable à la bonne marche et à la pérennité de leurs activités. Il influence directement leurs relations avec les différentes parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, communautés, investisseurs...). L'analyse porte notamment sur les problématiques de fraudes fiscales ou comptables, corruptions, blanchiment d'argent, violations des règles de concurrence, mauvais comportement des dirigeants.

Drapeau vert : le fonds obtient un meilleur score que son univers de départ.

Drapeau jaune : le fonds obtient un score plus faible que son univers de départ.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV")
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ("OPCVM")

Rapport semestriel non audité
au 30 juin 2024

R.C.S. Luxembourg B 23.223

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Sommaire

Organisation 4

Informations générales de la SICAV 5

Etat combiné du patrimoine au 30 juin 2024 6

Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 30 juin 2024 7

Etat du patrimoine au 30 juin 2024 8

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2024 au 30 juin 2024 11

Etat du portefeuille-titres au 30 juin 2024 14

Répartition géographique du portefeuille-titres au 30 juin 2024 19

Répartition économique du portefeuille-titres au 30 juin 2024 20

Répartition par devises du portefeuille-titres au 30 juin 2024 21

Changements intervenus dans le nombre d'actions 22

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action 23

Notes aux états financiers au 30 juin 2024 24

Informations supplémentaires au 30 juin 2024 34

PRESTIGE LUXEMBOURG

Organisation

Siège Social :

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Date de constitution :

12 septembre 1985

Conseil d'Administration du Fonds :

Président :

- Thierry Dominique GOIRAND
  UZES GESTION

Membres :

- Jean-Marie GODET
  UZES GESTION
- Alexandre PERRICARD
  UZES GESTION
- Arnaud MORVILLEZ
  UZES GESTION
- Cédric GOIRAND
  UZES GESTION

Société de Gestion :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Gestionnaire en investissements :

UZES GESTION
10, Rue d'Uzes, F-75002 Paris

Distributeur :

Financière d'Uzès
13, rue d'Uzès, F-75002 Paris

Banque Dépositaire et Agent Payeur Principal :

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Agent Domiciliataire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cabinet de Révision agréé :

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

PRESTIGE LUXEMBOURG

Informations générales de la SICAV

PRESTIGE LUXEMBOURG est une Société d'Investissement à Capital Variable (ou « SICAV »), La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, le 12 septembre 1985 pour une durée de 30 ans. Par suite d'une décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 7 février 1991, la durée de la Société est actuellement illimitée. La Société est soumise à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la partie I de la loi du 17 décembre de 2010 (la Loi de 2010).

Le siège social est établi à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. La Société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.223.

Le détail des changements dans la composition du portefeuille pour l'exercice se terminant au 30 juin 2024 est disponible gratuitement et à la demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Statuts ont été publiés au Mémorial en date du 27 septembre 1985. Ils peuvent être consultés par voie électronique sur le site internet du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (www.lbr.lu/) contre paiement des frais de consultation. Copie des Statuts est également disponible, sur demande et sans frais, au siège social de la Société et consultables sur le site internet www.fundsquare.net.

Au 30 juin 2024, les compartiments suivants sont actifs :
- PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY;
- PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT;
- PRESTIGE LUXEMBOURG – UZES BIODIVERSITE, lancé le 20 mars 2024.

Le compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - A7 PICKING a été intégré au compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT en date du 7 mars 2024.

Pour chaque classe d'actions des compartiments PRESTIGE LUXEMBOURG - A7 PICKING, PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT et PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE, la valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque jour ouvrable (un "Jour d'Evaluation") et déterminée sur base des cours connus ce Jour d'Evaluation, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées et par référence à la valeur des actifs détenus pour le compte du compartiment concerné. Cette valeur nette d'inventaire par action est calculée le jour ouvrable suivant, conformément aux stipulations de l'article 12 des Statuts.

Pour chaque classe d'actions du compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY, la valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque vendredi qui est un jour ouvrable (un "Jour d'Evaluation"). Cette valeur nette d'inventaire par action est calculée le mardi suivant qui est un jour ouvrable, conformément aux stipulations de l'article 12 des Statuts.

Si un Jour d'Evaluation tombe un jour férié légal ou bancaire au Grand-Duché de Luxembourg, le Jour d'Evaluation sera le premier jour ouvrable suivant.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat combiné du patrimoine au 30 juin 2024

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	20.223.581,43
Avoirs en banque		681.768,28
Intérêts à recevoir sur compte courant		1.304,75
Dividendes à recevoir sur actions		5.898,31
Total Actif		**20.912.552,77**
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	114.766,02
Intérêts débiteurs à payer		11,06
Montants à payer sur rachats		529,74
Montants à payer sur achats de titres		72.127,97
Total Exigible		**187.434,79**
Actif net à la fin de la période		**20.725.117,98**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 janvier 2024 au 30 juin 2024

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1h	122.897,67
Intérêts créditeurs		18.970,95
Récupérations de taxes		84,00
Autres revenus	15	598,53
Total Revenus		**142.551,15**
Charges		
Commission de performance	7	15,19
Commission de gestion	5, 6	90.313,93
Commission de banque dépositaire	8	12.732,73
Taxe d'abonnement	10	4.222,48
Frais d'administration	11	47.824,27
Frais et commissions divers	12	26.878,92
Frais de transactions	14	33.844,32
Intérêts débiteurs		9.773,76
Redevance aux autorités étrangères		2.228,94
Total Charges		**227.834,54**
Revenus / Pertes Net(te)s		**-85.283,39**
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	284.023,34
- sur devises		-3.571,78
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		**195.168,17**
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1f	-240.784,69
- sur devises		-949,58
Résultat net des opérations		**-46.566,10**
- Souscriptions		6.354.534,51
- Rachats		-2.986.316,06
Variations de l'actif net		**3.321.652,35**
Actif net au début de la période		**20.031.685,57**
Actif net à la fin de la période		**20.725.117,98**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat du patrimoine au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	4.445.247,40
Avoirs en banque		22.257,96
Intérêts à recevoir sur compte courant		30,31
Dividendes à recevoir sur actions		0,00
Total Actif		**4.467.535,67**
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	25.671,78
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Total Exigible		**25.671,78**
Actif net à la fin de la période		**4.441.863,89**
Nombre d'actions en circulation (à la fin de la période)		
- DIS		**5.495,211**
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de la période)		
- DIS		**808,32**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat du patrimoine au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	13.005.745,27
Avoirs en banque		356.095,59
Intérêts à recevoir sur compte courant		825,99
Dividendes à recevoir sur actions		5.700,99
Total Actif		**13.368.367,84**
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	81.708,30
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		529,74
Montants à payer sur achats de titres		72.127,97
Total Exigible		**154.366,01**
Actif net à la fin de la période		**13.214.001,83**
Nombre d'actions en circulation (à la fin de la période)		
- CAP I		**22.673,000**
- CAP R		**84.552,435**
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de la période)		
- CAP I		**127,24**
- CAP R		**122,16**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat du patrimoine au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	2.772.588,76
Avoirs en banque		303.414,73
Intérêts à recevoir sur compte courant		448,45
Dividendes à recevoir sur actions		197,32
Total Actif		**3.076.649,26**
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	7.385,94
Intérêts débiteurs à payer		11,06
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Total Exigible		**7.397,00**
Actif net à la fin de la période		**3.069.252,26**
Nombre d'actions en circulation (à la fin de la période)		
- I		**9.935,511**
- R		**20.391,352**
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de la période)		
- I		**101,39**
- R		**101,11**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 janvier 2024 au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1h	0,00
Intérêts créditeurs		254,76
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	15	0,00
Total Revenus		**254,76**
Charges		
Commission de performance	7	0,00
Commission de gestion	5, 6	12.807,88
Commission de banque dépositaire	8	4.880,70
Taxe d'abonnement	10	1.179,34
Frais d'administration	11	13.042,08
Frais et commissions divers	12	9.826,50
Frais de transactions	14	200,00
Intérêts débiteurs		123,25
Redevance aux autorités étrangères		261,68
Total Charges		**42.321,43**
Revenus / Pertes Net(te)s		**-42.066,67**
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	6.930,09
- sur devises		-0,82
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		**-35.137,40**
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1f	-1.020.275,00
- sur devises		0,00
Résultat net des opérations		**-1.055.412,40**
- Souscriptions		396,99
- Rachats		-77.870,66
Variations de l'actif net		**-1.132.886,07**
Actif net au début de la période		**5.574.749,96**
Actif net à la fin de la période		**4.441.863,89**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 janvier 2024 au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1h	108.417,53
Intérêts créditeurs		13.574,17
Récupérations de taxes		84,00
Autres revenus	15	0,00
Total Revenus		**122.075,70**
Charges		
Commission de performance	7	0,00
Commission de gestion	5, 6	77.228,62
Commission de banque dépositaire	8	5.169,11
Taxe d'abonnement	10	2.545,90
Frais d'administration	11	24.454,50
Frais et commissions divers	12	16.039,82
Frais de transactions	14	19.270,28
Intérêts débiteurs		7.246,98
Redevance aux autorités étrangères		1.967,26
Total Charges		**153.922,47**
Revenus / Pertes Net(te)s		**-31.846,77**
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	320.941,00
- sur devises		-4.507,07
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		**284.587,16**
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1f	686.400,14
- sur devises		-221,77
Résultat net des opérations		**970.765,53**
- Souscriptions		3.261.832,84
- Rachats		-2.847.312,21
Variations de l'actif net		**1.385.286,16**
Actif net au début de la période		**11.828.715,67**
Actif net à la fin de la période		**13.214.001,83**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 janvier 2024 au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1h	14.480,14
Intérêts créditeurs		5.142,02
Récupérations de taxes		0,00
Autres revenus	15	598,53
Total Revenus		**20.220,69**
Charges		
Commission de performance	7	15,19
Commission de gestion	5, 6	277,43
Commission de banque dépositaire	8	2.682,92
Taxe d'abonnement	10	497,24
Frais d'administration	11	10.327,69
Frais et commissions divers	12	1.012,60
Frais de transactions	14	14.374,04
Intérêts débiteurs		2.403,53
Redevance aux autorités étrangères		0,00
Total Charges		**31.590,64**
Revenus / Pertes Net(te)s		**-11.369,95**
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-43.847,75
- sur devises		936,11
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		**-54.281,59**
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1f	93.090,17
- sur devises		-727,81
Résultat net des opérations		**38.080,77**
- Souscriptions		3.092.304,68
- Rachats		-61.133,19
Variations de l'actif net		**3.069.252,26**
Actif net au début de la période		**0,00**
Actif net à la fin de la période		**3.069.252,26**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat du portefeuille-titres au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY

Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Fonds d'investissements					
UZES BOSCARY SELECTION FCP	1.780	EUR	4.832.254,89	4.445.247,40	100,08%
Total EURO			**4.832.254,89**	**4.445.247,40**	**100,08%**
Total Fonds d'investissements			**4.832.254,89**	**4.445.247,40**	**100,08%**
Total du Portefeuille-Titres			**4.832.254,89**	**4.445.247,40**	**100,08%**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat du portefeuille-titres au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT

Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
LOGITECH INTERNATIONAL S.A. -REG-	4.000	CHF	330.679,93	361.019,68	2,73%
Total FRANC SUISSE			**330.679,93**	**361.019,68**	**2,73%**
ADIDAS A.G.	2.400	EUR	428.784,00	535.200,00	4,05%
BASIC-FIT NV	9.500	EUR	287.335,00	191.140,00	1,45%
CIE DES ALPES S.A.	12.000	EUR	161.342,99	162.720,00	1,23%
DIF PORSCHE AKTIEN	1.000	EUR	112.040,40	69.520,00	0,53%
EVS BROADCASTING EQUIPMENT	5.000	EUR	171.320,55	145.250,00	1,10%
FERRARI NV	1.200	EUR	349.792,00	456.840,00	3,46%
FERRETTI SPA	99.074	EUR	294.898,35	276.416,46	2,09%
PUMA AG	10.000	EUR	591.591,06	428.700,00	3,24%
SANLORENZO SpA	6.000	EUR	236.672,61	231.600,00	1,75%
TECHNOGYM	60.000	EUR	500.087,72	577.200,00	4,37%
THE ITALIAN SEA GROUP SpA	10.000	EUR	96.800,00	91.800,00	0,69%
VIVENDI	15.000	EUR	121.080,00	146.340,00	1,11%
Total EURO			**3.351.744,68**	**3.312.726,46**	**25,07%**
ASTON MARTIN LAGONDA	40.000	GBP	117.182,71	67.795,01	0,51%
JD SPORTS FASHION PLC	350.000	GBP	565.693,11	493.306,60	3,73%
Total LIVRE STERLING			**682.875,82**	**561.101,61**	**4,25%**
LI NING CO LTD	120.000	HKD	431.472,54	242.363,40	1,83%
TENCENT HOLDINGS LTD	3.000	HKD	120.842,45	133.514,99	1,01%
TOPSPORTS INTERNATIONAL HLDG	801.477	HKD	633.820,45	397.501,02	3,01%
XTEP INTERNATIONAL HLDG LTD	608.763	HKD	447.968,98	349.939,05	2,65%
Total DOLLAR DE HONG-KONG			**1.634.104,42**	**1.123.318,46**	**8,50%**
MIZUNO CORP.	8.000	JPY	302.558,49	367.513,78	2,78%
NINTENDO CO LTD	7.000	JPY	283.938,41	347.397,97	2,63%
SHIMANO INC.	3.600	JPY	502.761,71	518.799,99	3,93%
SONY GROUP CORP.	6.000	JPY	502.121,72	474.705,30	3,59%
Total YEN JAPONAIS			**1.591.380,33**	**1.708.417,04**	**12,93%**
THULE GROUP AB	15.000	SEK	399.606,40	367.400,88	2,78%
Total COURONNE SUÉDOISE			**399.606,40**	**367.400,88**	**2,78%**
ACADEMY SPORTS	8.000	USD	415.118,77	397.480,76	3,01%
AMAZON.COM INC.	1.200	USD	140.799,85	216.375,09	1,64%
AMER SPORTS INC	52.000	USD	693.524,01	609.881,04	4,62%
APPLE INC	1.000	USD	158.431,56	196.519,71	1,49%
BOOT BARN HLDG INC.	2.000	USD	162.351,15	240.597,15	1,82%
CALLAWAY GOLF	30.000	USD	510.637,18	428.271,52	3,24%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat du portefeuille-titres au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT

Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
CFD.ON HLDG A.G. -A-	19.000	USD	574.401,89	687.846,98	5,21%
DECKERS OUTDOOR CORP	600	USD	334.019,61	541.889,43	4,10%
GARMIN LTD	1.000	USD	98.590,65	152.013,06	1,15%
LULULEMON ATHLETICA INC.	1.000	USD	362.896,74	278.703,06	2,11%
NIKE INC. -B-	4.000	USD	356.465,37	281.296,94	2,13%
NVIDIA CORP	5.000	USD	224.833,65	576.347,10	4,36%
PLANET FITNESS INC -A-	3.000	USD	184.388,87	205.990,20	1,56%
VISTA OUTDOOR	15.000	USD	411.447,64	526.941,92	3,99%
WALT DISNEY CO	2.500	USD	203.570,40	231.607,18	1,75%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			**4.831.477,34**	**5.571.761,14**	**42,17%**
Total Actions Cotées ou Négociées			**12.821.868,92**	**13.005.745,27**	**98,42%**
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			**12.821.868,92**	**13.005.745,27**	**98,42%**
Total du Portefeuille-Titres			**12.821.868,92**	**13.005.745,27**	**98,42%**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat du portefeuille-titres au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE

Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
BRAMBLES LTD	5.750	AUD	53.951,34	52.061,00	1,70%
Total DOLLAR AUSTRALIEN			**53.951,34**	**52.061,00**	**1,70%**
WASTE CONNECTIONS INC.	900	CAD	141.768,02	147.302,85	4,80%
Total DOLLAR CANADIEN			**141.768,02**	**147.302,85**	**4,80%**
GIVAUDAN A.G.	18	CHF	75.533,48	79.622,03	2,59%
Total FRANC SUISSE			**75.533,48**	**79.622,03**	**2,59%**
NOVO NORDISK A/S-B	700	DKK	82.657,08	94.391,51	3,08%
NOVOZYMES -B-	1.000	DKK	53.995,82	57.137,49	1,86%
Total COURONNE DANOISE			**136.652,90**	**151.529,00**	**4,94%**
ASML HOLDING NV	70	EUR	63.707,00	67.494,00	2,20%
CARBIOS S.A.	700	EUR	17.035,90	14.455,00	0,47%
DSM-FIRMENICH AG	575	EUR	61.036,54	60.720,00	1,98%
EDP RENOVAVEIS S.A.	6.603	EUR	84.508,47	86.169,15	2,81%
HYDROGEN REFUELING	590	EUR	4.805,29	3.540,00	0,12%
LHYFE SAS	1.130	EUR	4.762,95	4.452,20	0,15%
METSA BOARD CORP. -B-	2.000	EUR	14.860,00	14.660,00	0,48%
NEOEN S.A.	2.866	EUR	73.787,68	107.933,56	3,52%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	460	EUR	98.119,75	103.178,00	3,36%
SECHE ENVIRONNEMENT S.A.	800	EUR	89.047,30	77.040,00	2,51%
STORA ENSO OYJ (R)	5.000	EUR	63.772,20	63.775,00	2,08%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	4.500	EUR	131.457,00	125.640,00	4,09%
VIRBAC S.A.	150	EUR	51.482,50	48.975,00	1,60%
WAGA ENERGY SA	2.400	EUR	34.675,72	38.400,00	1,25%
Total EURO			**793.058,30**	**816.431,91**	**26,60%**
XPENG INC.	2.650	HKD	11.443,19	9.358,42	0,30%
Total DOLLAR DE HONG-KONG			**11.443,19**	**9.358,42**	**0,30%**
NOMURA MICRO SCI	2.000	JPY	61.767,31	50.115,52	1,63%
RENOVA, INC.	2.000	JPY	18.442,07	11.531,21	0,38%
Total YEN JAPONAIS			**80.209,38**	**61.646,73**	**2,01%**
HUSQVARNA AB -B-	8.000	SEK	61.635,20	59.869,60	1,95%
NIBE INDUSTRIER AK -B-	3.000	SEK	14.811,85	11.878,41	0,39%
SVENSKA CELLULOSA -B-FRIA	4.000	SEK	55.570,89	55.171,81	1,80%
Total COURONNE SUÉDOISE			**132.017,94**	**126.919,82**	**4,14%**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Etat du portefeuille-titres au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE

Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS INC.	500	USD	78.460,93	74.826,22	2,44%
AMERICAN WATER WORKS CO INC.	500	USD	55.799,34	60.256,59	1,96%
BADGER METER INC.	800	USD	121.222,44	139.099,60	4,53%
CLEAN HARBORS	700	USD	132.244,92	147.707,02	4,81%
DANAHER CORP.	230	USD	52.848,75	53.618,38	1,75%
DEERE & CO.	150	USD	55.112,84	52.292,51	1,70%
ENPHASE ENERGY INC.	270	USD	28.964,84	25.119,38	0,82%
FIRST SOLAR INC.	150	USD	21.459,65	31.554,93	1,03%
NEXTERA ENERGY PARTNERS LP	1.000	USD	32.015,71	25.789,60	0,84%
NVIDIA CORP	900	USD	73.078,45	103.742,48	3,38%
REPUBLIC SERVICES INC.	800	USD	141.060,56	145.063,68	4,73%
TESLA MOTORS INC	300	USD	49.644,40	55.389,78	1,80%
TETRA TECH INC.	650	USD	115.321,26	124.014,00	4,04%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC.	50	USD	26.727,07	25.798,93	0,84%
TRACTOR SUPPLY	200	USD	47.442,13	50.384,88	1,64%
WEYERHAEUSER CO	3.000	USD	96.519,78	79.468,16	2,59%
XYLEM INC.	800	USD	95.432,09	101.240,03	3,30%
ZOETIS INC. -A-	200	USD	31.508,88	32.350,83	1,05%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			**1.254.864,04**	**1.327.717,00**	**43,26%**
Total Actions Cotées ou Négociées			**2.679.498,59**	**2.772.588,76**	**90,33%**
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			**2.679.498,59**	**2.772.588,76**	**90,33%**
Total du Portefeuille-Titres			**2.679.498,59**	**2.772.588,76**	**90,33%**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Répartition géographique du portefeuille-titres au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	100,08 %
Total du Portefeuille-Titres	**100,08 %**

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	31,18 %
ILES CAYMAN	14,27 %
JAPON	12,93 %
ITALIE	8,91 %
SUISSE	7,94 %
ALLEMAGNE	7,82 %
PAYS-BAS	4,90 %
ROYAUME-UNI	4,25 %
SUÈDE	2,78 %
FRANCE	2,34 %
BELGIQUE	1,10 %
Total du Portefeuille-Titres	**98,42 %**

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	43,24 %
FRANCE	17,06 %
DANEMARK	4,94 %
CANADA	4,80 %
SUISSE	4,57 %
SUÈDE	4,14 %
ESPAGNE	2,81 %
FINLANDE	2,56 %
PAYS-BAS	2,20 %
JAPON	2,01 %
AUSTRALIE	1,70 %
ILES CAYMAN	0,30 %
Total du Portefeuille-Titres	**90,33 %**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse géographique qui a orienté la sélection d'actif.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Répartition économique du portefeuille-titres au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	100,08 %
Total du Portefeuille-Titres	**100,08 %**

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT	% DE L'ACTIF NET
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	23,86 %
TEXTILE & HABILLEMENT	23,49 %
DISTRIBUTION	13,22 %
VEHICULES ROUTIERS	10,87 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	9,05 %
IT & INTERNET	3,64 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	3,27 %
DIFFUSION & EDITION	2,86 %
LOISIRS & TOURISME	2,79 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	2,73 %
TELECOMMUNICATIONS	1,49 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	1,15 %
Total du Portefeuille-Titres	**98,42 %**

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE	% DE L'ACTIF NET
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	26,12 %
SOURCES D'ENERGIE	10,72 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	7,03 %
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	6,94 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	6,42 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	5,73 %
SERVICES DIVERS	5,21 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	4,53 %
PRODUITS CHIMIQUES	4,46 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	4,18 %
VEHICULES ROUTIERS	2,11 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,98 %
DISTRIBUTION	1,64 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1,42 %
PETROLE & DERIVES	1,25 %
BIOTECHNOLOGIE	0,47 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	0,12 %
Total du Portefeuille-Titres	**90,33 %**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actif.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Répartition par devises du portefeuille-titres au 30 juin 2024

PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY	% DE L'ACTIF NET
EURO	100,08 %
Total du Portefeuille-Titres	**100,08 %**

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DES ETATS-UNIS	42,16 %
EURO	25,07 %
YEN JAPONAIS	12,93 %
DOLLAR DE HONG-KONG	8,50 %
LIVRE STERLING	4,25 %
COURONNE SUÉDOISE	2,78 %
FRANC SUISSE	2,73 %
Total du Portefeuille-Titres	**98,42 %**

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DES ETATS-UNIS	43,25 %
EURO	26,60 %
COURONNE DANOISE	4,94 %
DOLLAR CANADIEN	4,80 %
COURONNE SUÉDOISE	4,14 %
FRANC SUISSE	2,59 %
YEN JAPONAIS	2,01 %
DOLLAR AUSTRALIEN	1,70 %
DOLLAR DE HONG-KONG	0,30 %
Total du Portefeuille-Titres	**90,33 %**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse par devise qui a orienté la sélection d'actif.

PRESTIGE LUXEMBOURG

Changements intervenus dans le nombre d'actions

PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY

Actions en circulation au début de la période	- DIS	5.578,218
Actions émises au cours de la période	- DIS	0,422
Actions remboursées au cours de la période	- DIS	83,429
Actions en circulation à la fin de la période	- DIS	5.495,211

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT

Actions en circulation au début de la période	- CAP I	22.686,000
	- CAP R	81.033,140
Actions émises au cours de la période	- CAP I	3.600,000
	- CAP R	24.173,326
Actions remboursées au cours de la période	- CAP I	3.613,000
	- CAP R	20.654,031
Actions en circulation à la fin de la période	- CAP I	22.673,000
	- CAP R	84.552,435

PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE

Actions en circulation au début de la période	- I	0,000
	- R	0,000
Actions émises au cours de la période	- I	9.935,511
	- R	21.001,352
Actions remboursées au cours de la période	- I	0,000
	- R	610,000
Actions en circulation à la fin de la période	- I	9.935,511
	- R	20.391,352

PRESTIGE LUXEMBOURG

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

Compartiment	Date d'Evaluation	Actif Net Total	Classe d'actions	Actions en Circulation	Valeur de l'Action	Devise
PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY (EUR)	31.12.2021	7.722.882,42	- DIS	5.797,151	1.332,19	EUR
	31.12.2022	6.016.360,77	- DIS	5.682,036	1.058,84	EUR
	31.12.2023	5.574.749,96	- DIS	5.578,218	999,38	EUR
	30.06.2024	4.441.863,89	- DIS	5.495,211	808,32	EUR
PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT (EUR)	*02.08.2023	12.826.450,70	- CAP I	23.286,000	123,11	EUR
			- CAP R	83.470,398	119,32	EUR
	31.12.2023	11.828.715,67	- CAP I	22.686,000	117,25	EUR
			- CAP R	81.033,140	113,15	EUR
	30.06.2024	13.214.001,83	- CAP I	22.673,000	127,24	EUR
			- CAP R	84.552,435	122,16	EUR
PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE (EUR)	*20.03.2024	1.852.100,00	- I	5.020,000	100,00	EUR
			- R	13.501,000	100,00	EUR
	30.06.2024	3.069.252,26	- I	9.935,511	101,39	EUR
			- R	20.391,352	101,11	EUR

*Premier calcul de NAV

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SICAV sont établis selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif.

a) Evaluation du portefeuille-titres et des instruments dérivés

(1) les actions ou les parts des OPC (y compris les actions émises par le Compartiment de la Société détenues par un autre Compartiment de la Société) seront évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible ;
(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, consistera dans la valeur nominale de ces actifs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée ; dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs ;
(3) la valeur de toutes valeurs mobilières qui sont négociées ou cotées sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant leur dernier cours publié disponible le Jour d'Evaluation en question ;
(4) la valeur de toutes valeurs mobilières qui sont négociées sur un autre marché réglementé fournissant des garanties comparables sera basée sur leur dernier cours publié disponible le Jour d'Evaluation en question ;
(5) dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé ou, si pour des valeurs négociées ou cotées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (c) ou (d) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi ;
(6) les instruments du marché monétaire et autres titres à revenu fixe dont l'échéance résiduelle est inférieure à 3 mois pourront être évalués sur base du coût amorti. Si toutefois il existe un prix de marché pour ces titres, l'évaluation selon la méthode décrite précédemment sera comparée périodiquement au prix de marché et en cas de divergence notable, le Conseil d'Administration pourra adapter l'évaluation en conséquence ;
(7) la valeur des instruments dérivés (options et futures) qui sont négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé sera déterminée suivant leur dernier cours de liquidation disponible le Jour d'Evaluation en question sur la bourse de valeurs ou sur le marché réglementé sur lequel sont traités les dits instruments, étant entendu que si un des susdits instruments dérivés ne peut être liquidé au jour pris en compte pour déterminer les valeurs applicables, la valeur de cet instrument dérivé ou de ces instruments dérivés sera déterminée de façon prudente et raisonnable par le Conseil d'Administration ;
(8) tous les autres actifs seront évalués sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

b) Plus ou moins-values nettes réalisées sur investissements

Les bénéfices ou pertes réalisés sur ventes de titres sont calculés sur base du coût moyen des titres vendus.

c) Gain/Pertes non réalisés sur changes à terme

Les bénéfices ou pertes de change résultant de contrats de change à terme non échus sont comptabilisés à la date de clôture sur base des taux de change à terme applicables à cette date.

d) Conversion des devises étrangères

Les états financiers consolidés de PRESTIGE LUXEMBOURG sont exprimés en EUR.
La valeur de l'actif net de la SICAV est égale à la somme des valeurs nettes des différents compartiments convertis en EUR aux taux de change en vigueur à Luxembourg à la date de clôture.

e) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Pour les titres libellés en devises autres que la devise de la SICAV, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

f) Variation des plus ou moins-values nettes non réalisées

Les plus-values et moins-values non réalisées à la fin de l'exercice figurent également dans le résultat des opérations.

g) Variation du portefeuille-titres

Le tableau des variations du portefeuille-titres est disponible sans frais au siège social de la SICAV et du représentant en Suisse.

h) Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sur avoirs à terme sont comptabilisés sur une base journalière. Les dividendes sont pris en compte à la date où les actions concernées sont cotées pour la première fois "ex-dividende".

i) Etats financiers combinés

Les actifs nets des différents compartiments de la SICAV sont exprimés dans leur devise de référence.
Les états financiers combinés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment convertie dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

NOTE 2 - TAUX DE CHANGE

Voici les principaux taux de change appliqués :

1	EUR	=	1,60480	AUD
1	EUR	=	1,46655	CAD
1	EUR	=	0,96305	CHF
1	EUR	=	7,45745	DKK
1	EUR	=	0,84785	GBP
1	EUR	=	8,36760	HKD
1	EUR	=	172,40170	JPY
1	EUR	=	11,35000	SEK
1	EUR	=	1,07175	USD

NOTE 3 - TAXES ET FRAIS À PAYER

Commission de performance	5.385,97	EUR
Commission de gestion	87.964,93	EUR
Commission de banque dépositaire	7.483,16	EUR
Taxe d'abonnement	2.152,74	EUR
Frais et commissions divers*	11.779,22	EUR
Total	114.766,02	EUR

*Cette commission, due par la SICAV, se réfère à l'apport en nature.

NOTE 4 - COMMISSIONS SUR SOUSCRIPTIONS

Le prix de souscription se composera :
(iii) de la valeur nette d'inventaire d'une action ; et
(iv) d'un droit d'entrée qui ne pourra pas dépasser 4% pour le compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT et 3% pour le compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY, de la valeur nette d'inventaire d'une action et qui pourra être ristourné en tout ou en partie à des intermédiaires agréés. Aucune commission ne reviendra au compartiment.

Aucune commission n'a été enregistrée pour la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

NOTE 5 - COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

La Société paie à la Société de Gestion une rémunération consistant en une commission au taux annuel de :
- 0,07% sur les actifs nets jusqu'à 50 millions d'euros ;
- 0,06% sur les actifs nets entre 50 millions d'euros et 150 millions d'euros ; et
- 0,05% sur les actifs nets au-delà de 150 millions d'euros.

avec un minimum de 15.000 EUR par an pour les compartiments PRESTIGE LUXEMBURG - UZES SPORT et PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE et de 10.000 EUR pour le compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY.
La commission de gestion est payable trimestriellement et est calculée sur la valeur nette moyenne des actions du compartiment.

Fonds maître/nourricier

Le Compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY est un compartiment nourricier d'un Fonds Commun de Placement de droit français mono-compartiment agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en tant qu'OPCVM (UZES BOSCARY SELECTION ou le "Fonds Maître").
Le compartiment investit au minimum 85% de ses actifs dans des parts du Fonds Maître et peut placer jusqu'à 15 % de ses actifs dans un ou plusieurs des éléments suivants : a) des liquidités à titre accessoire; b) des instruments financiers dérivés, qui peuvent être utilisés uniquement à des fins de couverture.
La performance du compartiment est fortement corrélée à celle du Fonds Maître. Elle sera toutefois moindre que celle du Fonds Maître, du fait, entre autres, des frais supportés par le compartiment.
Les investissements sous-jacents au Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations concernant le Fonds Maître :
La stratégie du Fonds Maître est d'investir en «actions européennes» : l'actif du Fonds Maître est composé de :
- 75% en actions européennes de tout secteur éligible au PEA-PME ;
- au maximum de 25% de l'actif en titres obligataires éligibles au PEA-PME ;
- au maximum de 25% de son actif pourra être investi dans des parts ou actions d'OPC éligibles au PEA-PME de droit français ou étranger coordonnés de toutes catégories actions, obligataires et monétaires ;
- ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès ;
- le fonds peut utiliser, en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille, les produits dérivés ; et
- l'utilisation de ces instruments pourra entraîner une surexposition maximum de 120%.

Le Fonds Maître a pour objectif de surperformer un indice de référence dividendes réinvestis composé de 25% d'ALTERNEX ALL SHARE, 25% du SBF 120 et 50% du CAC Mid & Small 190, dividendes réinvestis.
Le Fonds Maître prend en considérant les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 - SFDR (« Règlement Disclosure»).
Le prospectus du Fonds Maître, les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles sur simple demande auprès du siège social de la Société de Gestion dans un délai d'une semaine à compter du moment où la demande a été formulée.
Pour plus d'information sur les frais et commissions supportés par le Fonds Maître, il convient de consulter le prospectus et le rapport annuel du Fonds Maître. Ces documents sont également disponibles sur le site internet : www.finuzes.fr.
La commission de gestion est de 2%, taux maximum.
La commission de gestion agrégée du Fonds Maître et du compartiment est de 2,3%.
Le pourcentage de détention du Fonds Maître est de 16% au 30 juin 2024.

NOTE 6 - COMMISSIONS DE GESTION EN INVESTISSEMENTS

La Société de Gestion paie au Gestionnaire une rémunération consistant en une commission de gestion au taux annuel suivant :
- 0,3% pour la classe DIS de BOSCARY UZES EUR
- 2% pour l'action CAP R et 1% pour l'action CAP I dans UZES SPORT
- 2% pour l'action R et 1% pour l'action I dans UZES BIODIVERSITE

La commission de gestion est payable trimestriellement et est calculée sur la valeur nette moyenne des actions de chaque compartiment. Cette commission de gestion peut être utilisée pour rémunérer des prestations de distribution ou de promotion.

NOTE 7 - COMMISSIONS DE PERFORMANCE

Il n'y a pas de commission de performance pour le compartiment PRESTIGE- BOSCARY.
Pour les compartiments PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT et PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE, le Gestionnaire est en droit de percevoir, sur les actifs nets de la classe d'actions concernée du Compartiment, une commission de performance calculée en comparant la performance de la valeur nette d'inventaire par action (la « VNI ») à celle de l'indice de référence (tel que défini ci-dessous) sur la même période de temps.
La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et dure 5 ans, et ce, de manière glissante. À la fin de cette période, le mécanisme de compensation de la sous-performance passée (ou de la performance négative) peut être réinitialisé.
La commission de performance est calculée et comptabilisée pour chaque classe d'actions au sein du Compartiment, chaque Jour d'évaluation, selon la méthodologie décrite ci-dessous.

Le taux de commission de performance applicable est fixé à 20% pour toutes les classes et l'indice de référence utilisé pour calculer la commission de performance est l'indice MSCI ACWI Net Return EUR (ticker : MIWD00000NEU).
La Commission de performance est mesurée sur une période de calcul correspondant à un exercice de la Société.
Pour chaque période de calcul et aux fins de calcul de la commission de performance, chaque année commence le dernier jour ouvrable de chaque année civile et se termine le dernier jour ouvrable de l'année civile. Pour toute classe d'action lancée au cours d'une période de calcul, la première période de calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'année civile suivante.
En cas de sous-performance, la PRP dure au maximum 5 années civiles, appliquée de manière glissante. Ce n'est qu'à l'issue d'une PRP de cinq années globalement en sous-performance que les pertes peuvent être partiellement compensées, sur une base annuelle glissante, par l'annulation de la première année de performance de la PRP en cours pour une classe concernée donnée. Au sein de la PRP en question, les pertes de la première année peuvent être compensées par les gains réalisés au cours des années suivantes dans cette PRP.
Par exemple, si la dernière cristallisation des commissions de performance a eu lieu le 31/12/2021, la PRP commence le 31/12/2021 et se terminera le 31/12/2026. Le 01/01/2027, les pertes non compensées pendant la première année de la PRP précédente (c'est-à-dire entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022) ne seront plus prises en compte, et une nouvelle PRP commencera le 31/12/2022 et se terminera le 31/12/2027.
Lorsqu'une commission de performance est cristallisée à la fin d'une période de calcul, une nouvelle PRP commence. Si une commission de performance est cristallisée le 31/12/2026, une nouvelle PRP commencera le 31/12/2026 et se terminera le 31/12/2031.
Chaque fois qu'une période de calcul commence, la VNI et l'indice de référence à prendre en compte pour le calcul de la performance relative à cette période de calcul sont basés sur la VNI et l'indice de référence du dernier jour ouvrable de l'année civile précédente.
La première année de la période de calcul commencera (i) :

- le dernier Jour ouvrable de l'année civile, ou
- à la date de lancement de chaque classe d'actions lancée après le dernier jour ouvrable de l'année civile.

La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance de la VNI par rapport à l'indice de référence. Elle est calculée après déduction de toutes les dépenses et de tous les frais (à l'exclusion de toute commission de performance accumulée mais non encore payée) et y compris les souscriptions (sous réserve de ce qui suit), les rachats et les distributions de dividendes pendant la période de calcul concernée.
La commission de performance est accumulée et calculée lors de chaque jour d'évaluation. Sauf indication contraire ci-dessus et sous réserve des dispositions du paragraphe ci-dessous, la commission de performance accumulée est payable annuellement à terme échu à la fin de la période de calcul.
La surperformance de la VNI par rapport à l'Indice de référence est déterminée par la différence entre la performance de la VNI concernée et celle de l'indice de référence sur la même période. La performance de la VNI est la variation de la VNI entre le jour d'évaluation concerné et la VNI à la fin de la période de calcul précédente (qui sera minorée des dividendes versés aux actionnaires). La performance de l'indice de référence est la variation de l'indice de référence sur la même période que la période de calcul de la performance de la VNI.
Le Gestionnaire percevra la commission de performance à la fin de la période de calcul pour autant que la performance de la VNI de la classe d'actions concernée soit supérieure à celle de l'indice de référence.
La fréquence de cristallisation est annuelle et survient le dernier jour ouvrable de l'année civile.

Pour éviter toute ambiguïté, le Gestionnaire pourra percevoir une Commission de performance même en cas de performance négative d'une Classe d'actions particulière pendant la Période de calcul pour autant que la performance de cette Classe d'actions soit supérieure à celle de l'Indice de référence pendant la Période de calcul.
En cas de souscription, le calcul de la Commission de performance est ajusté afin d'éviter que cette souscription n'ait une incidence sur le montant accumulé de la Commission de performance. Pour effectuer cet ajustement, la performance de la VNI par rapport à l'indice de référence le Jour d'Evaluation applicable à la date de souscription n'est pas pris en compte dans le calcul de la commission de performance.
Le montant de cet ajustement est basé sur le produit du nombre d'actions souscrites avec la différence entre :
- la VNI du dernier jour ouvrable de la période de calcul précédente ajustée de la performance de l'indice de référence sur la même période, et
- la VNI du Jour d'Evaluation applicable à la souscription.

Ce montant d'ajustement cumulé est utilisé dans le calcul de la commission de performance jusqu'à la fin de la période concernée et ajusté en cas de rachats ultérieurs pendant la période.
L'indice de référence de la commission de performance sera calculé dans la devise de la classe d'actions pour toutes les classes d'actions (quelle que soit la devise dans laquelle la classe d'actions concernée est libellée, et que la classe d'actions concernée soit couverte ou non).
Si un actionnaire rachète des actions avant la fin d'une période de calcul, toute commission de performance accumulée mais non encore payée relative à ces actions rachetées sera définitivement accumulée et payée au Gestionnaire après la fin de la période de calcul.
En cas de changement de l'Indice de référence de la commission de performance à tout moment au cours d'une période de calcul, ce changement sera reflété et pris en compte dans le calcul de la Commission de performance en assurant une continuité dans le calcul en liant la performance précédente entre l'Indice de référence et celle du nouvel Indice de référence.
Changements substantiels et cessation d'un Indice de référence
Si l'indice de référence de la commission de performance est modifié de manière substantielle ou cesse d'être fourni, la Société de Gestion, avec l'aide du Gestionnaire, prendra les mesures appropriées dans le respect de sa procédure établie conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement. Tout nouvel indice de référence choisi pour remplacer l'indice de référence existant qui n'est plus fourni ou qui a subi des modifications substantielles devra être une alternative appropriée.
Si une classe d'actions est clôturée avant la fin d'une période de calcul (par exemple en cas de rachat total, de fusion, de liquidation, de transfert), la commission de performance relative à cette période de calcul sera calculée et, le cas échéant, payée à cette date de clôture comme si celle-ci marquait la fin de la période de calcul concernée.
Si le contrat de de délégation de gestion conclu avec le Gestionnaire ayant droit à une commission de performance est résilié avant la fin d'une période de calcul, la commission de performance relative à cette période de calcul sera calculée et, le cas échéant, payée à cette date de résiliation comme si celle-ci marquait la fin de la période de calcul concernée.
Exemple (basé sur un taux de commission de performance de 10%) :
Année VNI Performance de la VNI Performance annuelle de l'Indice de référence Performance nette (VNI vs Indice de référence) Sous-performance à compenser en Année (An) + 1 Commission de Performance (CP) Paiement de CP en fin d'année Annulation de la Sous-performance

An-née	VNI	Perfor mance de la VNI	Performance annuelle de l'Indice de référence	Performance nette (VNI vs Indice de référence)	Sous-performance à compenser en Année (An) + 1	Commission de Performance (CP)	Paiement de CP en fin d'année	Annulation de la Sous-performance
1	116,0	16,0%	-4,0%	20,0	0,0	2,0	OUI	NON
2*	104,4	-10,0%	10,0%	-20,0	-20,0	0,0	NON	NON
3	115,5	10,6%	1,0%	9,6	-10,4	0,0	NON	NON
4	120,0	3,9%	-5,0%	8,9	-1,5	0,0	NON	NON
5	108,0	-10%	-9,0%	-1	-2,5	0,0	NON	NON
6	108	0,0%	9,0%	-9,0	-11,5	0,0	NON	NON
7	116	7,4%	15%	-7,6	-17,6	0,0	NON	OUI - à partir de l'An 7, les pertes de l'An 2, ajustée des gains subséquents de l'An 3 et l'An 4, ne doivent plus être compensées (-1,5).
8	130	12,1%	5,0%	7,1	-10,5	0,0	NON	NON
9	125	3,8%	-10,0%	13,8	0	0,38	OUI	NON**

* Une nouvelle PRP débute en année 2 suite au paiement d'une CP à la fin de l'année 1.
** Une nouvelle PRP débutera en année 10 suite au paiement d'une CP à la fin de l'année 9.

Il n'y a pas eu de commission de performance sur la période pour les compartiments PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY et PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT. Un montant de EUR 15,19 a été comptabilisé pour le compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE.

NOTE 8 - COMMISSION DE BANQUE DÉPOSITAIRE

Pour les compartiments La Société paie à Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. agissant en qualité de banque dépositaire, une rémunération consistant en une commission au taux annuel de :
Pour les compartiments PRESTIGE LUXEMBOURG - BOSCARY et PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES SPORT :
- 0,06% sur les actifs nets jusqu'à 50 millions d'euros ;
- 0,05% sur les actifs nets entre 50 millions d'euros et 150 millions d'euros ;
- 0,04% sur les actifs nets au-delà de 150 millions d'euros.

Avec un minimum de EUR 20.000,00 par an.
Pour le compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE
- 0,055% sur les actifs nets jusqu'à 50 millions d'euros ;
- 0,045% sur les actifs nets entre 50 millions d'euros et 100 millions d'euros ; et
- 0,035% sur les actifs nets au-delà de 100 millions d'euros.

Avec un minimum de EUR 10.000,00 par an.
La commission de gestion est payable trimestriellement et est calculée sur la valeur nette moyenne des actions de chaque compartiment.

NOTE 9 - FRAIS PLAFONNES

Les classes du Compartiment PRESTIGE - UZES SPORT appliquent des frais plafonnés d'un maximum de 2% (1% pour la classe I) par an calculés sur la valeur de l'actif net moyen chaque classe concernée au cours du trimestre sous revue. Seront compris dans les Frais Plafonnés tous les frais à charge du Compartiment, à l'exception de la commission de performance, des frais d'audit dus au réviseur d'entreprises agréé, de la taxe d'abonnement due à la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que tout autre prélèvement fiscal. Il est entendu que les frais mentionnés ci-dessus seront toujours payés en totalité de sorte que la rémunération du gestionnaire reste inférieure au maximum applicable afin de maintenir les Frais Plafonnés à un maximum de 2% par an.

NOTE 10 - TAXE D'ABONNEMENT

Chaque compartiment est soumis au Luxembourg à une taxe d'abonnement correspondant à 0,05% par an de ses avoirs nets.
Cette taxe est payable chaque trimestre et son assiette est constituée par les avoirs nets de chaque compartiment à la clôture du trimestre concerné. La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'actifs investis en OPC déjà soumis à l'application de cette taxe.

NOTE 11 - FRAIS D'ADMINISTRATION

En rémunération de ses fonctions d'Agent Administratif de la SICAV, Degroof Petercam Asset Services S.A. recevra à charge du Compartiment une commission annuelle fixée à :
0,060% sur la tranche d'avoirs nets moyens jusqu'à 50 millions ;
0,040% sur la tranche d'avoirs nets moyens comprise entre 50 millions d'euros et 100 millions ; et
0,020% sur la tranche d'avoirs nets moyens supérieure à 100 millions.
Avec un minimum de EUR 25.000,00 par an.
En outre la Société paie une commission de EUR 2.000,00 par an, par classe d'actions active supplémentaire au sein du Compartiment, à partir de la 4e classe d'actions active (sans frais jusqu'à 3 classes d'actions actives) à répartir entre toutes les classes d'actions actives du Compartiment et au prorata de l'actif de chaque classe d'actions concernée.
Ces commissions sont payables trimestriellement, à la charge du Compartiment.

NOTE 12 - FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

Les frais et commissions divers reprennent principalement les frais d'audit, les frais de publications, de traductions, de rémunérations d'administrateurs, de commissions bancaires, d'élaborations de rapports à la CSSF (SAQ).

NOTE 13 - COMMISSION D'AGENT DE TRANSFERT ET TENEUR DE REGISTRE

La Société paie à la Société de Gestion une rémunération consistant en une commission forfaitaire annuelle de EUR 2.500,00 pour chaque compartiment et EUR 3.000,00 pour le compartiment PRESTIGE LUXEMBOURG - UZES BIODIVERSITE, pour les fonctions d'agent de transfert et teneur de registre en faveur du compartiment.
En sus, la Société paie à la Société de Gestion, un montant forfaitaire de EUR 30,00 par transaction.
Ces commissions sont payables trimestriellement, à la charge de chaque compartiment.

NOTE 14 - FRAIS DE TRANSACTIONS

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, un fonds supportera des coûts de transaction liés à l'activité de négociation de son portefeuille. Le tableau ci-dessous présente les coûts de transaction séparément identifiables encourus par chaque compartiment pour l'exercice clos. Ils comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtage. Tous les coûts de transaction ne sont pas identifiables séparément. Pour les investissements à revenu fixe, les contrats de change à terme et les autres contrats dérivés, les coûts de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement.

Bien qu'ils ne soient pas identifiables séparément, ces coûts de transaction sont pris en compte dans la performance de chaque compartiment. Les coûts liés à l'impact du marché ne sont pas identifiables séparément et ne figurent donc pas non plus dans le tableau ci-dessous.

Compartiments	Devise	Frais de transaction
BOSCARY	EUR	200.00
UZES SPORT	EUR	19,270.28
UZES BIODIVERSITE	EUR	14,374.04
TOTAL	EUR	33,844.32

NOTE 15 - AUTRES REVENUS

Les autres revenus reprennent principalement les rétrocessions de commissions de gestion appliquées par les fonds cibles dans lesquels le compartiment investit.

NOTE 16 - EVÈNEMENT(S) SURVENU(S) PENDANT LA PÉRIODE

Les compartiments A7 Picking et Uzès Sport ont fusionnés le 7 mars 2024, ci-dessous le ratio de change.

Nom du compartiment absorbé	Nom du compartiment absorbant	Ratio de change	Nombre de parts émises par le compartiment absorbé
PRESTIGE LUXEMBOURG - A7 Picking Classe Capitalisation	PRESTIGE LUXEMBOURG - Uzès Sport Classe Retail	1.02217	22,128.55

Perspectives sur le conflit russo-ukrainien.

La guerre lancée en février 2022 par la Russie sur l'Ukraine continue sans perspective de résolution rapide. Les deux nations en conflit sont contraintes de chercher du soutien militaire dans d'autres pays, ce qui constitue un risque géopolitique accru avec la création de blocs entre ceux qui soutiennent l'agresseur ou l'agressé. Un embrasement du conflit ne peut non plus être exclu.
Les investisseurs doivent continuer à tenir compte des conséquences économiques négatives d'un enlisement de cette guerre lorsqu'ils font des choix d'investissement.
Les prix énergétiques ont certes diminué par rapport au début du conflit mais l'économie européenne reste fragile à cause de sa trop grande dépendance au gaz et au pétrole. De nouvelles hausses des prix des matières premières ne peuvent donc être exclues avec le risque de peser de nouveau sur l'inflation et les taux d'intérêt en conséquence.
Les banques centrales ont fortement relevé les taux d'intérêt en 2023 pour combattre le risque inflationniste. Si le resserrement monétaire est pratiquement terminé, les investisseurs doivent continuer à évaluer le risque que les taux ne soient pas réduits aussi rapidement qu'espéré par les marchés si une résurgence de l'inflation survenait. Cette possibilité constituerait clairement un risque pour les marchés financiers dans leur ensemble.

La Russie s'est isolée des économies occidentales. Les effets négatifs des sanctions économiques sur la Russie ne se font pas sentir comme espéré par les économies occidentales. En effet, les exportations de pétrole russes se sont réorientées vers la Chine ou l'Inde qui en profitent pour se fournir en pétrole à prix réduit.
Il est pratiquement impossible que la Russie retrouve la position qui était la sienne dans les indices d'actions ou dans les indices obligataires dans l'année qui vient. Cette guerre laissera des traces pour une longue période mais il reste impossible de prévoir un scénario à court ou moyen terme. L'investisseur averti tiendra compte de l'ensemble de ces incertitudes pour considérer ses investissements.

Détermination du risque global

Chaque compartiment de la SICAV devra veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son actif net total.

L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV sera celle des engagements. La méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.